

# MÉDICAMENT TROP CHER: ÇA CONTINUE!

**CÉCITÉ** Berne se bat contre la cherté du Lucentis, traitement contre la macula chez les personnes âgées. Mais Novartis se montre plus fort et est en passe de doubler son bénéfice. Un expert parle d'«indécence».

Le scandale du Lucentis n'a pas fini d'occuper le ministre de la Santé, Didier Burkhalter. Ce médicament est vendu par Novartis à 1500 francs l'injection pour traiter la macula, une dégénérescence de l'œil allant jusqu'à la cécité chez les personnes âgées. Comme plus de 80 autres pays dans le monde, la Suisse a homologué ce traitement, alors qu'il existe une substance aux mêmes effets, l'Avastin de Roche, dont l'injection revient à moins de 100 francs!

## FORCING DE NOVARTIS

Le problème, c'est que les deux géants pharmaceutiques s'entendent pour ne pas faire homologuer en usage ophtalmique l'Avastin, qui est un anticancéreux à la base. Mais la pression des autorités sanitaires monte dans le monde entier face aux centaines de millions à économiser. Comme «Le Matin» l'a révélé, une étude des Etats-Unis en faveur de l'Avastin a obligé Berne à se lancer dans le combat le mois dernier.

Mais à peine entamé, le bras de fer semble déjà tourner en faveur des pharmas. En effet, Novartis se dépêche de bétonner l'usage du Lucentis en le faisant homologuer pour deux autres maladies de l'œil. Il s'agit de l'œdème

maculaire diabétique, mal assez répandu, ainsi que des problèmes plus rares d'occlusion veineuse rétinienne.

Ces deux maladies se traitaient jusqu'ici aussi avec de l'Avastin en usage *off-label* (sans homologation). Le forcing de Novartis devrait ainsi lui permettre de doubler son chiffre d'affaires pour le Lucentis. Et faire exploser d'autant la facture pour les assurés, selon un spécialiste (lire ci-dessous).

## DURES NÉGOCIATIONS

Novartis refuse de confirmer ces pronostics. «Conformément à nos directives, nous ne donnons aucune information sur les chiffres d'affaires escomptés», indique Adrienne Devey, responsable de communication du géant pharmaceutique bâlois. Par contre, elle ne cache pas que l'extension des indications pour le Lucentis va bon train: «Swissmedic les a approuvées

début mai 2011.» Un comble, alors que Didier Burkhalter a lui-même demandé à Swissmedic un rapport sur la possibilité de se passer du Lucentis au profit de l'Avastin. A Berne, personne ne veut s'exprimer sur ces contradictions.

Porte-parole du ministre de la Santé, Jean-Marc Crevoisier confirme simplement les ordres donnés: «M. Burkhalter a demandé à ses services d'étudier deux pistes. La plus immédiate consiste à renégocier à la baisse le prix du Lucentis. L'autre solution passe par l'éventuelle homologation du médicament moins cher, l'Avastin.»

En fait, c'est maintenant à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de se battre pour obtenir le meilleur prix pour le Lucentis, dont l'usage s'élargit de jour en jour! Aucun commentaire n'est fait sur les négociations en cours. De même chez Novartis: «Nous ne pouvons pas nous exprimer à propos de la demande en cours auprès de l'OFSP concernant l'admission par les caisses maladie et le prix de Lucentis», précise Adrienne Devey. ■

Ludovic Rocchi

## «LA FACTURE POUR LES ASSURÉS POURRAIT ENCORE DOUBLER!»

Les démarches de Novartis pour étendre l'application du Lucentis finissent de faire bondir Carl P. Herbert, ophtalmologue basé à Lausanne. «C'est indécent!» dit cet expert reconnu au niveau international. Dans les colonnes du «Matin», il avait déjà dénoncé le scandale qui consiste à imposer un traitement jusqu'à

40 fois plus cher pour traiter le risque de cécité chez les personnes âgées. «En imposant le Lucentis pour deux nouvelles maladies de l'œil, la pharma va encore faire gonfler la facture pour les assurés. Elle risque bien de doubler!» explique le spécialiste. Pour lui, les autorités doivent se battre

pour faire baisser le Lucentis à 400 francs la dose: «La pharma s'en sortirait encore bien et la polémique serait close.» En attendant, Carl P. Herbert continue de faire de la résistance en injectant de l'Avastin, le traitement qui n'est pas homologué mais qui est bien moins cher.

L'ophtalmologue Carl P. Herbert estime que le Lucentis devrait être vendu 400 fr. la dose, au lieu de 1500.



dominic Favre

